

**Ordre du jour :**

- Mise en place du RIFSEEP pour les personnels ITRF (pour avis)
- Postes spécifiques nationaux (pour avis)
- Bilan du recrutement des apprentis
- Bilan social 2016-2017
- Bilan des effectifs de rentrée 2017 et prévisions 2018
- Point d'information sur le PPCR
- Point d'étape de l'élaboration du projet académique
- Questions diverses

L'Unsa-Education est la seule fédération à faire une déclaration liminaire.

**Point n°1 : Mise en place du RIFSEEP pour les personnels ITRF (pour avis)**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la filière ITRF.

Le Rectorat a présenté ses propositions académiques suite aux travaux menés lors de deux groupes de travail (17/10 et 10/11).

- Pour les ATRF : Intégrer dans l'IFSE mensuelle le versement exceptionnel de fin d'année, traditionnellement d'un montant de 400€ et ajouter à ce montant une revalorisation de 80€ annuels.
- Pour les Tech RF : Profiter de la mise en œuvre du RIFSEEP pour harmoniser les montants versés aux personnels, et créer à partir d'un montant plancher revalorisé, des écarts de montants indemnitaires selon les grades et selon les groupes de fonctions dans lesquels les postes de techniciens sont classés.

**L'Unsa-Education qui avait participé activement aux deux groupes de travail par la voie de son syndicat Unsa-ITRF-Bi-O voté pour ses propositions.** Les autres représentants du personnel se sont abstenus...

**Point n°2 : Postes spécifiques nationaux (pour avis)**

La Rectorat a présenté la liste des demandes de modifications des postes spécifiques nationaux de notre académie.

- 7 créations
- 4 suppressions dont 2 postes sont conservés dans un cadre classique
- 2 transformations

**L'Unsa-Education a voté pour ses modifications (comme les autres représentants des personnels).**

**Point n°3 : Bilan du recrutement des apprentis**

Le Rectorat a présenté un bilan quantitatif du nombre d'apprentis recrutés dans l'académie.

- 49 apprentis recrutés dans la filière administrative et technique :
  - surtout des BTS assistant de manager (19), des BTS comptabilité et gestion des organisations (9) et des Bac Pro gestion administration (10) ;
  - 33 en fin de contrat en 2018 / 15 en fin de contrat en 2019 / 1 en fin de contrat en 2020

- Le ministère a attribué à l'académie de Reims un contingent de 70 recrutements possibles d'apprentis dans la filière administrative et technique. L'offre de formation par apprentissage dans notre région n'étant pas suffisamment adaptée aux besoins spécifiques de notre administration, cela explique que les possibilités de recrutement d'apprentis ne soient pas utilisées à hauteur du contingent attribué par le ministère.
- 27 EAP (apprentis enseignants) :
  - 8 recrutés en 2016/2017 : 3 dans le 1<sup>er</sup> degré (1 dans le 10 et 2 dans le 51) et 5 dans le second degré (3 dans le 10 et 2 dans le 51)
  - 19 recrutés en 2017/2018 : 7 dans le 1<sup>er</sup> degré (dans le 51) et 12 dans le second degré (11 dans le 51 et 1 dans le 08)
  - Le ministère a attribué à l'académie de Reims un contingent de 28 recrutements possibles d'apprentis enseignants.
  - Les lieux d'affectation de ces apprentis sont principalement Reims et Troyes car proche des lieux de formation.

***L'Unsa-Education souhaiterait à l'avenir avoir également un bilan qualitatif et connaître ainsi par exemple le taux de réussite de ces apprentis aux concours et examens préparés.***

***De plus nous faisons valoir que l'encadrement des apprentis par des professionnels dans les établissements ou les services, vient s'ajouter aux fonctions de ces « maîtres d'apprentissage ». Nous interrogeons le rectorat sur la façon dont il prend en compte cette charge supplémentaire pour ces collègues (indemnité, temps dégagé, formation...)***

Le Rectorat répond que les « maîtres d'apprentissage » ont reçu une information sur les référentiels de compétences pour les apprentis et que leur engagement particulier est inscrit dans leur dossier et pourra intervenir dans les opérations d'avancement. Ils perçoivent également une prime annuelle de 600€.

#### **Point n°4 : Bilan social 2016-2017**

Le Rectorat a présenté le bilan social 2016-2017, en précisant qu'il s'agit cette année d'un bilan social de transition avant le bilan de l'an prochain qui devrait être élaboré d'une autre façon. Ce bilan social devrait prochainement être mis en ligne sur le site du rectorat.

***L'Unsa-Education a salué la qualité du travail fourni par les services du rectorat de Reims. Notre fédération s'est dite satisfaite d'une nouvelle méthode d'élaboration pour le bilan social de l'année 2017-2018.***

***L'Unsa-Education dit espérer que le prochain bilan social sera plus qu'un simple recueil de données quantitatives et permettre de dresser également un bilan qualitatif dans de multiples domaines.***

#### **Point n°5 : Bilan des effectifs de rentrée et prévisions pour 2018**

Bilan des effectifs de rentrée et prévisions pour 2018 dans le 1<sup>er</sup> degré public

|                       | Effectifs rentrée<br>2017 | Variation / rentrée<br>2016 | Prévisions rentrée<br>2018 | Variation / rentrée<br>2017 |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Ardennes              | 24.253                    | -397                        |                            |                             |
| Aube                  | 27.507                    | -519                        |                            |                             |
| Marne                 | 49.610                    | -500                        |                            |                             |
| Haute-Marne           | 14.582                    | -274                        |                            |                             |
| <b>Académie</b>       | <b>115.592</b>            | <b>-1690</b>                | <b>114.171</b>             | <b>-1.781</b>               |
| <i>En maternelle</i>  | <i>43.342</i>             | <i>-694</i>                 | <i>42.547</i>              | <i>-795</i>                 |
| <i>En élémentaire</i> | <i>71.403</i>             | <i>-1.020</i>               | <i>70.400</i>              | <i>-1.003</i>               |
| <i>En ULIS école</i>  | <i>1.207</i>              | <i>+24</i>                  | <i>1.224</i>               | <i>+17</i>                  |

Le privé sous contrat représente 9,9% des effectifs des élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré.

Après une baisse des effectifs de 1690 élèves à cette rentrée, on attend encore une perte de 1781 élèves à la rentrée 2018... La situation ne s'arrange vraiment pas dans notre académie...

Bilan des effectifs de rentrée et prévisions pour 2018 dans le 2nd degré public

|                                   | Effectifs rentrée<br>2017 | Variation / rentrée<br>2016 | Prévisions rentrée<br>2018 | Variation / rentrée<br>2017 |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>Collèges</b>                   |                           |                             |                            |                             |
| Ardennes                          | 10.953                    | +44                         |                            |                             |
| Aube                              | 12.623                    | -3                          |                            |                             |
| Marne                             | 21.199                    | +59                         |                            |                             |
| Haute-Marne                       | 6.831                     | +1                          |                            |                             |
| <b>Académie</b>                   | <b>51.606</b>             | <b>+101</b>                 | <b>51.775</b>              | <b>+169</b>                 |
| <b>Lycées GT</b>                  |                           |                             |                            |                             |
| Ardennes                          | 5.130                     | +82                         |                            |                             |
| Aube                              | 5.719                     | +51                         |                            |                             |
| Marne                             | 10.558                    | -108                        |                            |                             |
| Haute-Marne                       | 3.273                     | +70                         |                            |                             |
| ULIS                              | 33                        | +17                         | 42                         | +9                          |
| <b>Académie</b>                   | <b>24.713</b>             | <b>+112</b>                 | <b>24.523</b>              | <b>-190</b>                 |
| <b>Lycées Prof.</b>               |                           |                             |                            |                             |
| Ardennes                          | 2.893                     | -105                        |                            |                             |
| Aube                              | 2.519                     | -45                         |                            |                             |
| Marne                             | 4.616                     | +45                         |                            |                             |
| Haute-Marne                       | 1631                      | +11                         |                            |                             |
| <b>Académie</b>                   | <b>11.659</b>             | <b>-94</b>                  | <b>11.371</b>              | <b>-288</b>                 |
| <b>Post-Bac</b>                   |                           |                             |                            |                             |
| Ardennes                          | 1.000                     | -61                         |                            |                             |
| Aube                              | 956                       | -24                         |                            |                             |
| Marne                             | 3.012                     | +25                         |                            |                             |
| Haute-Marne                       | 535                       | -36                         |                            |                             |
| <b>Académie</b>                   | <b>5.503</b>              | <b>-96</b>                  | <b>5.552</b>               | <b>+49</b>                  |
| <b>TOTAL 2<sup>nd</sup> Degré</b> |                           |                             |                            |                             |
| <b>Académie</b>                   | <b>93.481</b>             | <b>+23</b>                  | <b>93.221</b>              | <b>-260</b>                 |

Le privé sous contrat représente 17,8% des effectifs des élèves scolarisé dans le 2nd degré.

**Point n°6 : Point d'information sur PPCR**

**Reclassement** : Tous les personnels ont été reclassés dans les nouvelles grilles.

**Mise en œuvre des rendez-vous de carrière** : une première liste de personnels éligibles à un rdv carrière a été établie au mois de juillet et les collègues prévenus le 07 /07/2017 par un message qui les renvoyait vers un site où la page rdv de carrière n'était pas encore activée. Tout est rentré dans l'ordre le 6 septembre.

850 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré vont avoir un rdv carrière cette année, avec un nombre très variable selon les disciplines... Certains IPR pourront avoir jusqu'à 45 rdv carrière à réaliser durant l'année scolaire.

Un peu moins d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré auront un rdv de carrière cette année. On note aussi une forte diversité dans la charge qui incombera à chaque IEN.

Les évaluateurs ont été formés. Dans le second degré, les IPR et les chefs d'établissement doivent travailler ensemble.

**Accompagnement** : Le travail sur l'accompagnement des personnels (entre les rdv de carrière) reste encore à faire... au niveau national, avant de le décliner académiquement.

**Avancement** : L'avancement d'échelon se fait désormais au même rythme pour tous les collègues, sauf au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> échelon où on peut gagner 1 an dans l'échelon. 30% de collègues bénéficieront de ce gain de 1 an.

Pour déterminer qui sera dans ces 30% , à l'avenir, on s'appuiera sur la valeur déterminée par l'appréciation issue du rdv carrière. Pour cette année, on aura une CAP de transition. C'est pourquoi l'an dernier il y a eu une actualisation des notes de plus de trois ans.

**Passage à la hors-classe** : On attend encore le barème national.

## **Point n°7 : Point d'étape de l'élaboration du projet académique**

**Présentation d'un document de 10 pages sur les axes du projet académique.** Le projet académique n'est pas du tout finalisé.

L'étape suivante est la consultation avant la version finale. Les contributions sont à remonter pour le 15 décembre.

### **Axe 1 : Assurer les conditions d'une école accueillante**

- A : Accueillir tous les élèves avec bienveillance et porter une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin.
- B : Installer un environnement scolaire serein
- C : Adapter les parcours pour que chacun y trouve ou retrouve sa place.

### **Axe 2 : Faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences**

- D : Permettre à chaque élève d'accéder à la maîtrise des savoirs nécessaires à la réussite de sa scolarité tout au long de son parcours
- E : Construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des élèves
- F : Valoriser les talents et répondre aux aspirations des élèves par la diversité des parcours et des réponses pédagogiques

### **Axe 3 : Promouvoir et organiser une action collective par la formation, l'innovation et la coopération.**

- G : Renforcer la professionnalisation, valoriser les compétences et faire confiance aux acteurs
- H : Encourager l'innovation et la créativité pédagogique

### **Positionnement de l'Unsa-Education**

L'Unsa-Education est en accord avec les orientations développées dans ce « projet » de projet académique. Nous disons aussi apprécier la forme allégée qui devrait permettre de faire vivre réellement ce projet académique. C'est en effet sur le terrain que le projet académique devra vivre.

Pour l'Unsa-Education, il est nécessaire que cette démarche soit bien expliquée aux personnels afin que chacun, individuellement mais aussi en fonction de ses missions dans l'éducation nationale, puisse s'y retrouver et se sentir concerné et inclus dans le projet académique.

La Rectrice nous répond que ce projet n'entend pas donner de recettes mais des priorités. Il ne développe donc pas des politiques catégorielles. Tout est dans tout... donc forcément insatisfaisant...

Mais elle nous dit faire confiance aux personnels pour se demander quelle pierre ils peuvent apporter à cet édifice.

## **Point 8 : Questions diverses et réponses à notre déclaration liminaire**

### **Quelle IMP pour les référents handicap ? Suivi de la situation depuis le dernier CTA.**

La rectrice nous a répondu, quelle souhaite inscrire une IMP pour le moment et en attente de stabilisation du texte réglementaire national (manque un texte d'application). Elle ne souhaite pas non plus mettre en difficulté les personnels s'il fallait rembourser, car elle est soumise à l'autorisation des Finances Publiques. Malgré tout, la rectrice a missionné les départements pour évaluer la charge de travail des différents référents handicaps.

### **Où en est-on dans la mise en place de la formation CAPPEI ? Quelles avancées depuis le dernier CTA ?**

L'UNSA a une nouvelle fois échangé avec la rectrice sur les difficultés persistantes d'organisation de la formation (remontée des témoignages de l'inquiétude des stagiaires, du manque d'information concernant les épreuves, le cadrage du dossier ...).

La rectrice nous a informés qu'elle a chargé Monsieur Rochedix, DASEN adjoint de la Marne, de travailler la formation pédagogique des stagiaires. Il sera aussi le président du jury. Elle comprend nos critiques et a indiqué qu'elle met tout en œuvre pour rétablir de bonnes conditions de formation aux stagiaires CAPPEI. Le départ de l'inspecteur académique en ASH Monsieur Durieux n'a pas aidé à structurer la formation.

Le rectorat a nommé tous les tuteurs et prévu une indemnisation pour eux. Le calendrier de la formation sera envoyé rapidement.

Nous avons insisté pour que des informations pratico-pratiques redescendent bien aux stagiaires, très rapidement, car c'est essentiel pour eux.

**Concernant la demande des assistant-e-s sociaux-ales** d'un calendrier précis et d'un GT sur la mise en œuvre de la circulaire de missions du service social en faveur des élèves.

La Rectrice va relancer la conseillère sociale sur le sujet.

**Quant à l'avenir des CIO dans notre académie**, pas de modification de la carte cible des CIO, hormis la fermeture prévue du CIO de Sedan, mais pas de date prévue pour le moment. Cela dépend du conseil départemental des Ardennes.